

30^c.

Journal du Lot

30^c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

De Blum à Pétain

Une amicale et ferme discussion s'est élevée entre L.-O. Frossard, dans le Mot d'Ordre, d'une part, et Philippe Henriot, dans Gringoire, de l'autre. Elle touche à un sujet très grave et qui intéresse au plus vif de son intérêt le sort du régime nouveau.

Posé par Frossard, le débat porte sur ce qu'il appelle « les conditions nécessaires de l'unité française », pour la formation et la solidité de laquelle il juge nécessaire l'oubli des anciennes divisions et la « réconciliation française par une immense amnistie mutuelle ».

A quoi Philippe Henriot réplique qu'il accepte de grand cœur l'idée que la Révolution Nationale ne doit pas être la revanche d'une moitié de la France sur l'autre moitié, mais qu'on ne peut pas avoir la même confiance en ceux dont l'obstination criminelle dans l'erreur a mené la France au désastre et ceux qui ont vainement crié le danger et désespérément lutté au prix des pires injures pour empêcher ce qu'ils prévoyaient trop clairement !

C'est de quoi Frossard convient lui-même dans une réponse où il explique qu'en parlant d'oubli et d'amnistie il ne pense pas aux meneurs, aux chefs, aux dirigeants, mais à ceux qu'il appelle, suivant un terme très usité sous le régime déchu, des « militants ». Pour ceux-ci, il demande qu'il n'y ait pas de représailles, pas d'exclusion. Certes, avant de leur laisser leur fonction, il convient, reconnaît Frossard, qu'ils soient avertis ! Il faut leur faire savoir qu'ils ont à se tenir loin de toute agitation politique et de toute intrigue ; qu'ils ont à servir « le zèle et la probité ». Mais il insiste pour que, sauf à les punir impitoyablement s'ils récidivent, on ne les chasse pas de leur emploi. Il y va, pense-t-il, de l'intérêt public parce que c'est ainsi que la Révolution Nationale favorisera la grande réconciliation si nécessaire des Français.

Au moment où j'écris, la discussion en est là ! Philippe Henriot ayant lui-même affirmé qu'il n'en veut pas aux « militants » et qu'il a toujours rendu hommage à ceux qui étaient sincères et désintéressés, il semble que les deux thèses se soient rapprochées.

Il reste pourtant cette grave inconnue qui est précisément de savoir si leur sincérité d'aujourd'hui peut inspirer autant de confiance que celle d'autrefois et si ils sont en mesure, comme le réclame Frossard, de servir « avec zèle et probité » ?

En somme, ce qu'on attend d'eux, pour leur laisser leur fonction, c'est un reniement de leurs erreurs passées ! Un reniement qui n'a pas besoin d'être public, mais qui doit être total et sans retour.

Je ne veux pas dire qu'ils ont à choisir entre leurs places et leurs convictions ! Et pourtant, ils ne peuvent garder les unes sans abandonner les autres ! Car ces « militants », que nous avons connus prêchant le Front populaire, ses pompes et ses œuvres, vont être associés à une action publique qui combat et condamne ce qu'ils ont soutenu et préconisé ! Ils seront peut-être obligés de surveiller et de frapper leurs anciens camarades parce que ceux-ci auront continué dans la voie où ils marchaient ensemble et où ils « militaient » fraternellement ! N'est-on pas autorisé à craindre, sans les offenser, qu'ils ne le feront pas de très bon cœur ?

Oui, on veut l'apaisement public. Il est indispensable que les Français se réconcilient, surtout dans le moment où des efforts sont faits pour le diviser. Nous avons toujours dit et pensé que la masse du pays avait été trompée, abusée, empoisonnée par les mensonges intéressés des démagogues qui se servaient du peuple pour leurs profits et leurs ambitions. Il n'en reste pas moins ceci que des « militants » dont parle Frossard, le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'ont été ni clairvoyants, ni perspicaces. C'est une raison suffisante à la fois pour qu'on ne leur en tienne pas rigueur et aussi pour qu'on ne leur confie pas des postes où sont nécessaires les qualités dont ils ont si complètement manqué.

Passer de Blum à Pétain, c'est tout de même un peu violent comme contraste ! Je sais bien que la grâce n'agit pas à moitié et que les nouveaux convertis sont toujours les plus ardents.

Va donc pour la confiance ! Ni interdiction générale, ni ostracisme de principe. Seulement si l'on veut que le pays soit bien servi, il y faudra quand même du choix, de la vigilance et de la fermeté.

Emile LAPORTE.

LE TIMBRE-POSTE

Je ne sais qui a dit de la France que c'était un pays révolutionnaire qui détestait les nouveautés. Boudade, si l'on veut, mais il y a toujours un peu de vrai dans une boudade. Les innovations ne pénètrent chez nous qu'avec lenteur, à pas de loup et presque toujours quand elles ont cessé d'être neuves ailleurs. Ce fut le cas pour une foule de choses, en particulier pour le timbre-poste dont le centenaire tombe exactement cette année.

On sait que la vignette postale fut imaginée par un contrôleur anglais nommé Rowland Hill. Chargé d'une enquête dans la région de Bristol où le « rendu-couvert » était mauvais, Hill finit par découvrir que la plupart des destinataires pas payer le port, se contentant de jeter un coup d'œil sur l'enveloppe où certains signes conventionnels dispensaient de connaître le contenu.

Faire payer le droit de port au départ et par l'expéditeur afin de simplifier l'opération, telle fut l'origine du timbre-poste, dont le succès fut immédiat en Angleterre. La reine Victoria abolit son inventeur qui, après sa mort, eut une statue, car il avait résolu simplement un problème très difficile.

La Suisse adopta la vignette postale deux ans plus tard. La France s'y mon-

tra réfractaire. Le roi Louis-Philippe n'était pourtant pas l'adversaire systématique des nouveautés ; il avait posé devant l'appareil de Daguerre et Niepce, il avait encouragé les chemins de fer et la fusée aérostatique de M. Rozière. Il refusa, on ne sait pourquoi, le timbre pour le transport des lettres. Il est vrai que le Gouvernement de 1848 ne fit pas mieux, et ce n'est qu'en 1849 que parurent sur les lettres françaises les premières vignettes postales, peut-être à cause de l'« anglicisme » de Louis-Napoléon, longtemps exilé à Londres.

Le premier timbre français ne fut pas marqué de l'effigie du Prince-Président, mais de celle plus poétique et inoffensive de Cérès, déesse des moissons. Jusqu'à la chute du Second Empire, les timbres demeurèrent à l'image de Napoléon III, qu'on voyait de profil avec son nez busqué et son barbillon.

Le centenaire du timbre, nous le célébrons à notre façon, par une vignette toute nouvelle large et rouge. On y voit le Maréchal, chef de l'Etat, avec son képi et sa médaille. Ce timbre vient de faire son apparition. Il est encore rare ; mais bientôt il circulera familièrement portant jusqu'en dehors de nos frontières le portrait de l'Homme deux fois sauveur de la France.

PAN.

INFORMATIONS

Le Conseil national se réunira à Lyon

Divers journaux ont posé la question de savoir si la séance solennelle d'ouverture du Conseil national aurait lieu à Vichy, à Clermont-Ferrand ou à Lyon. C'est Lyon qu'a choisi le Maréchal de France, chef de l'Etat. Depuis plusieurs jours déjà, le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur a donné toutes instructions à M. le préfet du Rhône afin de faire aménager les locaux nécessaires pour les travaux de l'Assemblée et le logement des membres du Conseil national et de leur famille. Le Conseil se réunira à la fin du mois de février.

Des produits alimentaires pour la France

Un navire de commerce dont le cargaison se compose de 5.000 tonnes d'articles médicaux et de produits alimentaires d'une valeur d'un million de dollars a quitté mardi New-York. Sa cargaison est destinée à l'Espagne et à la France.

Les autorités anglaises exigent que ce navire ne soit pas escorté. L'avis de sortie du navire a été communiqué à tous les pays belligérants.

Le blocus britannique

Le Ministère du commerce des Etats-Unis déclare qu'à la suite du blocus britannique, les exportations de vivres des Etats-Unis en 1940 ont été inférieures de plus de 20 p. 100 à celles de l'année précédente. Elles se sont élevées, en 1940, à 240 millions de dollars contre 321 millions en 1939. Ce sont surtout les exportations de viande et de fruits qui ont baissé.

Les importations de vivres vers les Etats-Unis ont baissé pendant la même période de 604 à 563 millions de dollars.

La dette nationale des Etats-Unis

Le « bill » proposé par l'Administration, tendant à faire passer la limite de la dette nationale de 45 milliards de dollars à 65 milliards de dollars, considérés comme indispensables pour le financement du programme de défense nationale, a été approuvé par 15 voix contre 10 à la Commission compétente de la Chambre des Représentants.

Trop de « Rayons de la mort » en Amérique !

Il y a tant d'inventeurs américains qui croient avoir trouvé le « rayon de la mort » que le secrétaire d'Etat à la guerre des Etats-Unis leur a fait savoir qu'il ne pourrait plus faire expérimenter les projets qui lui sont soumis. Mis au courant de cette décision les inventeurs ont décidé de se grouper en une « Association des Inventeurs des Rayons de la mort ».

JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée : elle t'offre un idéal et un beau métier.

Nos Echos

Hommage à M. Yviquel !

C'est aux tout derniers jours de la guerre, dans un de ces combats désespérés qu'on livrait sur les arrières de la ligne Maginot pour retarder la descente des Allemands, qu'est mort héroïquement à la tête de ses hommes M. Yviquel, l'ancien proviseur de notre lycée Gambetta, auquel il donna tant de soins et qu'il avait su élever au rang des meilleurs établissements universitaires de la région.

C'est un exemple de plus qui vient illustrer tragiquement ce que nous disions il y a quelques jours, à savoir que pendant ces luttes à mort pour la défense du sol national cette catégorie de citoyens qu'on appelle les « intellectuels » est avec les paysans, celle qui compte le plus de victimes.

On ne sait peut-être pas assez la terrible hécatombe d'écrivains, d'artistes, d'universitaires, de jeunes savants, d'instituteurs, d'avocats qui fut faite au cours de la Grande-Guerre, privant ainsi la France des magnifiques forces spirituelles représentées par ces hommes tous voués aux choses de l'intelligence et de l'art.

Pour les paysans, leurs sacrifices sanglants s'inscrivent sur les modestes monuments aux morts dressés dans tous nos villages.

Pour les autres, il est deux endroits à Paris où l'on en prend quelque idée, c'est à la Société des Gens de Lettres pour les écrivains et au Palais de Justice pour les avocats.

Ici, à Cahors, la liste tragiquement longue des « morts pour la France » qui se voit dans le vestibule de notre lycée

C'est le 20 février que lord Halifax fera connaître les buts de guerre britanniques

Lord Halifax prononcera son premier discours officiel aux Etats-Unis le 20 février.

On pense que cette occasion lui permettra d'exposer les buts de guerre anglais.

En faveur de l'Irlande

M. Mahoney, président de l'Union américaine pour la reconnaissance de la République Irlandaise, a envoyé une dépêche à M. Churchill, dans laquelle il accuse ce dernier d'essayer d'affamer la population de l'Irlande et de menacer de s'emparer des ports irlandais.

D'autre part, M. Mahoney a envoyé une dépêche à M. de Valera, président du Conseil d'Irlande, pour lui faire part de la protestation qu'il avait adressée à M. Churchill.

Agitation à La Havane

Une dépêche de La Havane annonce que des chefs de l'armée cubaine, ainsi que des officiers de marine, ont été arrêtés par la police sous l'inculpation d'actes séditieux.

Le président Batista a annoncé que les garanties constitutionnelles étaient suspendues pour quinze jours et que le Congrès serait réuni dans les quarante-huit heures.

Le palais présidentiel est l'objet d'une garde étroite. Des barricades de sacs de sable flanqués de mitrailleuses sont placées dans les voies aboutissant au palais.

Le chef de la police a été arrêté. Il avait été contraint de donner sa démission samedi dernier.

Exposition des dessins des jeunes écoliers

M. Jacques Chevalier secrétaire d'Etat à l'instruction publique, inaugurera le 15 février à Vichy une exposition groupant 8.000 ou 10.000 dessins choisis parmi les deux millions offerts pour Noël au Maréchal Pétain par les jeunes écoliers de la France non occupée.

Le produit des entrées sera versé intégralement au Secours national.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort du professeur Behal, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de médecine, grand officier de la Légion d'honneur. Il était né le 29 mars 1859, à Lens.

— Des arrêtés préfectoraux ont interdit la vente de la pâtisserie dans les départements des Alpes-Maritimes, le Var, le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, le Gers, l'Arriège, l'Aude, la Haute-Garonne, les Bouches-du-Rhône et le Tarn-et-Garonne.

— Mardi matin, est arrivé en gare de Modane, le soldat Roger Murat, du 80^e B.A.F., amputé des jambes. C'est le premier grand blessé du front des Alpes qui, prisonnier en Italie, est rapatrié.

Gambetta en porte, elle aussi, le douloureux témoignage.

Et ceci nous amène à dire que le nom de M. Yviquel mériterait de figurer sur une plaque spéciale auprès de celui des anciens élèves. Elle y monterait qu'il a su personnellement pratiquer les vertus de courage et de patriotisme qu'il enseignait aux enfants !

Notre réputation !

Nous le savions bien que ce traité mois de février réserve des surprises péribles à ceux qui comptent trop tôt sur lui pour fermer la porte aux rigueurs du froid et pour entrouvrir celle par où viendront les douceurs du printemps. Ce n'est pas de lui que le poète a écrit : « Mars qui rit à travers les averse — prépare en secret le printemps ! »

Il est rare, en effet, que cette période de l'année ne nous ramène pas quelque dure reprise du froid, d'autant plus dure qu'on ne l'attend jamais malgré les leçons de l'expérience. On dit adieu à l'hiver en enlevant de son calendrier — quand on en a ! — le dernier éphéméride de janvier. Seulement lui, ne nous dit qu'un prompt « au revoir » et se fait réserver par février une rentrée sensationnelle.

Mais, cette fois, février en met trop. Nous avons eu notre compte de froid, même en nos régions méridionales où les réfugiés du Nord et de l'Est espéraient du moins jour de ce climat béni dont ils rêvent parfois dans leurs pays brumeux.

Qu'est-ce qu'ils vont dire de nous, ces braves compatriotes, une fois rentrés chez eux, quand ils se rappelleront la neige, la glace, les bises après et mordantes et qu'ils compareront ce qu'ils ont vu et senti à ce qu'on leur disait du Midi riant et ensoleillé ? Ah ! je crains beaucoup pour la bonne réputation de notre Midi !

Chronique du Lot

LA COMMUNE FOYER DE RÉGIONALISME

C'est la communauté municipale qui doit être le foyer du Régionalisme.

Qu'est-ce que la commune ? M. Peyrou, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur a synthétisé au mieux sa définition en tant que « groupement le plus naturel réunissant en un point déterminé des êtres de même race, de même habitat, de même activité économique, toutes caractéristiques qui en font beaucoup plus une simple division administrative ».

Et c'est justement dans la reconnaissance de cette réalité que se dégage tout l'esprit de la loi du 17 novembre 1940 sur l'organisation municipale dont la base est une volonté de doter les communes d'une « personnalité ».

Retour en arrière ? — Si l'on veut ; car sous l'Ancien Régime, antérieurement à 1789, les manes communales possédaient à coup sûr une « personnalité » résultant d'une longue tradition. Cette « personnalité » les temps modernes l'avaient nivelée pour faire des communes un conglomérat d'électeurs rentés et d'administrés, tour à tour suppliants et rétifs devant l'Etat-Providence.

Ainsi, en dotant la commune d'une « personnalité » nouvelle, la loi du 17 novembre 1940 a rétabli le cadre le plus concret dans lequel doit s'exercer, pour sa mise en valeur, l'activité humaine. La commune n'est-elle pas en effet par essence et par définition le groupement social fondamental de l'édifice : Région-Province-France !

Désormais il ne peut plus être question de 38.000 communes toutes théoriquement identiques et coulé sur le même moule. Il y a des « communes » grandes et petites, industrielles et agricoles, aussi diverses par le nombre d'habitants que par le site, le climat, et surtout par les « genres de vie » — autrement dit par la « vie économique » de leurs ressortissants.

La « vie administrative » des communes, corollaire de leur « genre de vie » et de toutes les modalités de la « vie quotidienne » ne pouvait pas, par voie de conséquence, être organisée efficacement partout selon les mêmes principes, avec les mêmes pratiques, à l'aide de gestionnaires « standardisés ».

En cette matière le Gouvernement a clairement marqué son esprit novateur en « régionalisant » les communes.

Rien de changé — en apparence — vis-à-vis des communes rurales jusqu'à 2.000 habitants qui sont l'immense majorité. Elles conservent leur maire, leur adjoint, leurs conseillers. Les gestionnaires élus bénéficient du « préjugé favorable » — en principe tout au moins. Leurs pouvoirs peuvent continuer à s'exercer sous l'inspiration des seuls intérêts communaux bien compris, parmi une population stable, de nombre restreint et dont tous les membres se connaissent. Faut-il y ajouter une délégation spéciale nommée par le gouvernement les remplace. D'autre part, la surveillance et le contrôle du pouvoir central uniquement soucieux des intérêts généraux majeurs se manifestent-ils par la voie préfectorale d'une façon plus ferme et plus constante dégagés qu'ils sont de l'emprise des influences politiques partisans.

Dans les communes urbaines au-dessus de 2.000 âmes, maires et conseillers sont désignés par l'autorité supérieure. Chez elles la population est plus dense, plus mouvante, plus diversifiée.

Tenant compte de cette diversité des groupes sociaux qui les composent, diversité en perpétuelle évolution avec les « genres de vie » la loi récente a imposé la désignation obligatoire de conseillers pris parmi les organisations professionnelles, parmi les pères de familles nombreuses, parmi les représentants du sexe féminin tout qualifié pour s'occuper des œuvres d'assistance et de bienfaisance.

Du Régionalisme bien compris. Hier, les communes grandes et petites se stérilisaient sous l'emprise uniforme de l'ancienne législation centralisatrice outrancière et théoriquement égalitaire. Aujourd'hui leur droit à un juste et nécessaire rayonnement émerge leur est reconnu.

Régionalisme toujours. Rénovation nationale par le Régionalisme n'est pas un mot creux à l'instar des « slogans » par lesquels le Français était bercé d'illusions.

Les paroles sont femmes, les actes sont mâles.

Aux palinodies emphatiquement sonores des rhéteurs à succéder la dextre ferme d'un Chef.

Qu'il nous soit permis en terminant de la qualifier en accord à son patronyme et à son titre un nom lui tenant bien en propre : Le Positif.

SAGOT-LESAGE.

IL FAUT LIVRER VOS BLES

La loi du 7 décembre 1940 a précisé les obligations incombant aux agriculteurs et a indiqué que les bles de la récolte 1940 ou des récoltes antérieures encore détenues en culture devaient, sauf cas de force majeure, être livrés aux organismes stockeurs avant le 31 mars 1941.

Il est donc rappelé aux producteurs ou détenteurs de bles qu'à compter de cette date, la détention de bles est rigoureusement interdite à toute autre personne que les organismes stockeurs et industries utilisatrices, exception faite des bles d'échange contre farine ou pain, qui pourront dans la limite de la réglementation en vigueur être conservés par les bénéficiaires.

Il est clair que, seule la livraison rapide aux organismes stockeurs de tous les bles disponibles sur l'ensemble du département peut permettre l'approvisionnement normal de la population locale et le ravitaillement de la population dans les conditions aussi favorables que le permettent les circonstances.

Par contre, les bles indûment détenus après la date limite seront réquisitionnés par l'Office national interprofessionnel des céréales sans préjudice de la confiscation partielle ou totale qui pourrait résulter de leur dissimulation par les détenteurs ou des entraves qu'ils apporteraient à l'exercice du droit de réquisition. En outre, dans ces derniers cas, une amende fiscale du double de la valeur de la marchandise confiscée sera perçue à leur détriment.

La même amende fiscale frappera ceux qui auraient détourné de la consommation humaine les bles, même déclassés, sans l'autorisation de l'Office national interprofessionnel des céréales qui est seul qualifié pour décider si ceux-ci peuvent servir à l'alimentation du bétail ou non.

Le Comité départemental des céréales fait appel aux détenteurs de bles pour que les quantités qu'ils détiennent encore soient livrées avec toute la célérité désirable et avant le 31 mars 1941, afin d'éviter qu'ils soient frappés par les mesures de réquisition ou des sanctions fiscales prévues. — (Communiqué du Comité des céréales.)

GASPILLAGE DU PAIN !

Par lettre adressée aux maires, M. le Préfet stipule les instructions suivantes :

Aux termes de la loi du 9 novembre, il est interdit de gaspiller le pain, de le jeter ou d'en abandonner des quantités après les avoir rendus impropres à la consommation de bouche.

Dans les hôtels, restaurants, pensions, buffets, cafés-restaurants, cafés, auberges et tous établissements ouverts au public, ainsi que les restaurants coopératifs et les cantines, le pain ne doit être mis à la disposition du consommateur que par morceau de 50 grammes maximum à chaque demande qu'il en fait.

Il est interdit dans les mêmes établissements, de servir du pain aux consommateurs sans avoir préalablement reçu le nombre de tickets correspondant à la ration demandée.

Les chefs, directeurs ou gérants de ces établissements seront conjointement responsables avec les consommateurs de l'observation des dispositions qui précèdent, et seront punis, en cas d'infractions, de six jours à deux mois d'emprisonnement et de 16 à 2.000 fr. d'amende, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Indépendamment de ces peines, le Préfet pourra prononcer la fermeture temporaire, pendant une durée qui ne pourra excéder un mois, des établissements ayant contrevenu aux dispositions précitées. La fermeture définitive pourra même être prononcée par le Secrétaire d'Etat au Ravitaillement.

FABRICATION DES CONSERVES

Par lettre adressée aux maires, M. le Préfet stipule ce qui suit :

Aux termes de la loi du 30 novembre, la fabrication de conserves en récipients hermétiquement clos contenant des viandes de bœuf, veau, mouton ou porc est interdite jusqu'à nouvel ordre, sous réserve de dérogations exceptionnelles accordées par arrêté pris par le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et le Secrétaire d'Etat au Ravitaillement.

Restent toutefois autorisées les conserves de légumes accommodées avec de la viande, sous réserve qu'il s'agisse de choux, choucroute, petits pois frais et carottes et que la proportion de viande ne dépasse pas 1/6 en volume de toutes les boîtes de 90 grammes en poids brut pour une boîte de quatre quarts. La vente desdites conserves ne pourra naturellement s'effectuer que contre la remise des tickets correspondant au poids de la viande.

CAHORS

COMITÉ D'AIDE INTELLECTUELLE ET MORALE AUX PRISONNIERS DE GUERRE

Il a été constitué sous la direction de M. Delbos, Inspecteur d'Académie, et avec le concours de M. Lagier, Proviseur du Lycée Général, M. le Directeur du Grand Séminaire, M. Chatelet, Directrice du Lycée Clément-Marot, Mlle Jacqueau, Inspectrice Primaire, Mme Favarel, Directrice de l'École Normale, M. Bondoux, Directeur de l'École Primaire Supérieure de Cahors, M. Orliac, Délégué du Secours National, M. Pédemans, Président de la Légion, M. Emile Laporte, Rédacteur au Journal du Lot, M. Malot, instituteur, un comité chargé de provoquer et de réunir les dons en argent ou en nature (livres) qui aideront à fournir à nos prisonniers de guerre une aide spirituelle et morale qui leur sera précieuse.

Les livres pourront être déposés dans les centres de ramassage suivants : Cahors : Lycées Gambetta et Clément-Marot, E.P.S., Grand Séminaire. Figeac : Collège Champollion, Collège E.P.S. de filles. St-Céré : E.P.S. de garçons, E.P.S. de filles.

Souillaz : Artisanat rural. Gourdon : E.P.S. de filles. Ces livres doivent être des manuels d'enseignement secondaire ou primaire, des ouvrages littéraires ou scientifiques, à l'exclusion d'ouvrages de caractère immoral ou politique.

Les dons en argent doivent être adressés au C/C. de la Fédération Laïque, N° 305.44, Toulouse.

DECLAREZ VOS POMMES DE TERRE

La Préfecture communique :

En vertu d'une décision de M. le Secrétaire d'Etat au Ravitaillement, les producteurs et négociants sont tenus de déclarer, avant le 5 février 1941, les stocks de pommes de terre supérieures à 50 kg. détenus par eux au 1^{er} février.

Les intéressés doivent se présenter eux-mêmes à la Mairie pour effectuer leur déclaration qui s'accompagnera d'un engagement écrit de se prêter aux visites de contrôle des autorités administratives.

Le présent recensement ne fait pas double emploi avec celui qui a été effectué à la date du 30 décembre 1940. En conséquence, les détenteurs peuvent, s'il est nécessaire, rectifier leurs précédentes déclarations, dont il ne sera pas tenu compte. Aucun grief ne sera retenu contre eux du fait d'une rectification qui peut leur dicter une évaluation plus exacte de leur stock réel.

Par contre, le chiffre désormais indiqué sera considéré comme exact et servira de base à toute vérification éventuelle. A cette fin, des sondages devront obligatoirement être effectués, à raison de 5 par commune au minimum, pour vérifier les déclarations souscrites.

LA LUTTE CONTRE LE COMMUNISME DANS L'ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Depuis l'internement de Doucet à Figeac et après une perquisition fructueuse opérée à Puybrun, trois nouveaux internements viennent d'être ordonnés par M. le Préfet du Lot contre les communistes figeacois.

Par arrêté du 25 janvier, les nommés **Béville André, Rivals Paul, Salles Elie**, ont été dirigés sur le camp des détenus politiques de Nexon.

A l'ordre du jour des « Compagnons »

Dans leur émission quotidienne à la radio, les Chefs des Compagnons de France ont cité à leur ordre du jour plusieurs membres de la section du Lot pour le dévouement actif et efficace qu'ils ont déployé en combattant l'incendie qui s'était récemment déclaré dans un immeuble de Saint-Georges. — Nous n'avons pas de félicitations à ajouter à celles si méritées qu'ils ont reçues de leurs chefs.

Lotis rapatriés

Un train parti de Lyon avec 324 internés libérés en provenance de Suisse, est arrivé lundi en gare de Toulouse-Matabiau. Parmi ces militaires, il y en avait 18 du Lot.

Professionnel de la cambriole

Ignace Francisque, le voleur des timbres au préjudice de M. Jézet, à Praysac, et de fortes sommes d'argent chez divers propriétaires de la région, arrêté à Toulouse, a été conduit, lundi, à Cahors, et écroué à la prison.

Ignace Francisque n'est pas un inconnu à Cahors, où il a habité pendant quelque temps, et où il était connu sous le nom de Jean Richard.

C'est un professionnel de la cambriole qui est, en outre, recherché par plusieurs parquets.

PRINCIPAUX AVANTAGES réservés aux engagés et rengagés dans l'armée de terre

1° Choix de l'armée et du corps de troupes ;

2° Soldes du soldat dans la métropole : 10 francs par jour pour la première année, 14 francs par jour pour la deuxième année, 16 francs par jour à partir de la troisième année.

La solde d'un caporal peut atteindre 19 francs par jour, celle d'un caporal-chef 25 francs par jour.

3° En Afrique du Nord, toutes ces soldes sont majorées de 28 à 50 0/0, suivant les zones ;

4° La prime pour le premier engagement est de 3.500 francs (métropole), 4.500 francs (outre-mer), Ultimeusement, un pécule, par année de rengagement, 2.000 francs (métropole), 2.500 francs (outre-mer) ;

5° A l'expiration de l'engagement, accès par priorité aux emplois des administrations publiques (ou pécule).

Pour s'engager, s'adresser à la gendarmerie ou à un corps de troupes quelconque.

Qui veut du sulfate de cuivre

Les agriculteurs qui désiraient recevoir du sulfate de cuivre ou de la bouillie cuprique du commerce pour le traitement des pommes de terre, ou des arbres fruitiers, sont invités à se faire inscrire le plus tôt possible à la Mairie de Cahors en spécifiant :

1° la surface totale cultivée en pommes de terre et qu'ils ont l'habitude de sulfater contre le mildiou ;

2° le nombre d'arbres fruitiers à traiter ;

3° la quantité de chacun des produits antipyrithomiques nécessaires.

Outrages au Chef de l'Etat

Le tribunal correctionnel de Cahors avait condamné à 3 mois de prison le nommé Jean Fréche qui avait tenu des propos outrageants contre le Chef de l'Etat.

Sur appel du ministère public, la Cour d'Appel a élevé la peine à 5 mois de prison.

Prix des topinambours

M. le Préfet vient de fixer par arrêté le prix des topinambours. Il est fixé à 1 fr. 50 le kilo, chez les détaillants. Ce prix s'entend de topinambours triés et lavés pour la consommation humaine.

Prix des choux

Par arrêté, M. le Préfet vient de fixer ainsi qu'il suit le prix des choux pomés et frisés :

Vente directe du producteur au consommateur : 2 fr. 70 le kilo. — Vente par le commerçant détaillant : 3 francs.

Réduction du service des trains

La Société Nationale des chemins de fer informe le public qu'à dater du 3 février 1941, les trains 1793 partant de Monsempron-Libos à 9 h. 10, arrivant à Cahors à 10 h. 48, et 1798 partant de Cahors à 17 h. 50, arrivant à Monsempron-Libos à 19 h. 30, ne circuleront plus les dimanches.

Surveillance des étrangers

Des rafles de police ont été opérées samedi, jour de la foire. Des nombreux étrangers par défaut de sauf-conduit, pour non présentation de papiers d'identité, pour défaut de carte d'identité. Ce sont les nommés :

V. J., 18 ans, espagnol, demeurant à St-Vincent-rive-d'Olt ; Tejera José, 30 ans, espagnol, demeurant à St-Vincent-rive-d'Olt ; Vasquez, espagnol, demeurant à Albas ; Arajo Zamora Pablo, espagnol, à Castelnaud-Montriat ; Mawrocki, à Castelnaud-Montriat ; Bogacz, polonais, à Cambrayrac ; Debski Stephen, polonais, à Parnac ; Lupiac Ludovic, polonais, à Villesèque ; Arnudo Tomaso, italien, à Castelnaud-Montriat ; Valdes Francisco, espagnol, à St-Vincent-rive-d'Olt ; Jage Maria, polonaise, à Cézec.

Tombé d'un marchepied d'auto

Nous avons appris avec regret que M. Desprats, industriel à Cahors, s'étant rendu à Figeac, pour ses affaires, est tombé du marchepied d'une automobile en marche. Dans la chute, M. Desprats a été blessé grièvement à la tête.

Nous espérons que la blessure ne sera pas grave et nous adressons à M. Desprats nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Vagabond arrêté

Samedi, la police de Cahors a procédé à l'arrestation du nommé Georges Blaise, 44 ans, sans domicile fixe, sans profession définie.

Georges a subi de nombreuses condamnations pour vols, mendicité, pour voyage sans billet de chemin de fer. C'est un vagabond impénitent.

Mis à la disposition du Parquet, il a été écroué à la prison de Cahors.

Les Sports

STADE CADURCIEN — ASSOCIATION

Stade Cadurcien (I), bat Union Sportive Aubin (D), par 3 buts à 0.

Bleuets du Lindou (D) et Stade Cadurcien (I B) font match nul, 1 à 1.

A Puybarroque, Puybarroque bat Stade Cadurcien (II) par 5 buts à 4.

P.S. — Il a été trouvé dimanche, au terrain de l'île, une bague en argent et un chassis de montre.

SPORT-BOULES

Dimanche 9 février, se déroulera sur la place des Acacias, la dernière journée des épreuves préliminaires du championnat des « Maîtres Boulistes », organisé par le journal « La Dépêche ».

Nous comptons sur la présence de tous les engagés. Pour ceux qui n'ont qu'une victoire, c'est une occasion de plus de se qualifier. Pour les autres, c'est la perspective d'améliorer leur classement. C'est pourquoi les parties de dimanche prochain seront plus serrées que d'habitude.

Nous souhaitons à tous bonne chance et que les meilleurs gagnent.

On ne vit pas que de viande

La viande n'est pas un aliment aussi nourrissant qu'on le croit généralement. C'est plutôt un stimulant de la digestion. Le but de la Quintine remplace la viande, car elle est digestive et tonique.

C'est, en outre, grâce à sa kola, un aliment d'épargne, un véritable « économiseur » de force. Si vous avez l'impression de vous affaiblir, prenez de la Quintine. Vous serez vite « remonté ». Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors, 5 fr. 85 le flacon.

Arrondissement de Cahors

Puy-l'Evêque

Pour nos prisonniers. — C'est irrévocablement le 23 février que doit avoir lieu la grande séance de gala donnée par la « Renaissance Puy-l'Evêquoise » au bénéfice exclusif de nos prisonniers.

Le but de cette séance, humanitaire, sera compris par tous. Aussi, tous, vous devez venir à notre appel. C'est pour nos chers petits soldats prisonniers.

Aussi bien le programme établi par M. Alvor, et qui sera magistralement exécuté par nos artistes, est de taille à contenir les plus difficiles. Mlle Lucette, Mlle Marthe Andral, Mme Mary Nelly, Mme Laurette de Narbert, remporteront tous les suffrages.

Nous parlerons prochainement des rôles des hommes qui se dépensent aussi sans compter. Une mention spéciale doit être faite du jeune violoniste Bernard Tribouillot, élève de notre dévoué secrétaire J. Estival. Ce concert, qui terminera une soirée d'actualité, production de M. Alvor, s'annonce comme un succès de plus à l'actif de la « Renaissance Puy-l'Evêquoise ».

Donc, tous à la salle des fêtes le 23 février.

Saux

Nos prisonniers. — Certains des combattants internés en Suisse, de notre plateau, sont rentrés dans leur foyer. Notre ami Sirech, de St-Matré, et notre très proche parent, Cautil, sont arrivés après un séjour de sept mois chez nos amis suisses. Ils ne peuvent pas assez remercier la générosité, la grandeur d'âme dont a fait preuve la population civile de là-bas pour adoucir la captivité des braves soldats qui ont confié leur destin à notre aimable voisine.

Ces deux rapatriés reviennent pleins de zèle et savent ce qui leur reste à faire pour aider, dans la mesure de leurs moyens, au relèvement de la France.

Nous n'ajouterons que ces quelques mots. Les deux rapatriés étaient les soutiens indispensables de deux familles laborieuses et dont la conduite de la propriété reposait sur l'énergie de leurs femmes avec des enfants en bas-âge.

L'état de notre peau

Toutes les maladies de peau sont influencées par le mauvais fonctionnement de l'estomac et de l'intestin. C'est pourquoi on recommande à ceux qui veulent guérir de l'eczéma, de l'aécné, des rougeurs, éviter la congestion du visage, arrêter toute démanéation, de faire une cure de Sels Lergan, composés de chlorure de magnésium et de manganèse, de verser, hier matin, dans son poutiller, un énorme renard qui, ayant profité de sa nouvelle demeure, avait déjà dévoré une douzaine de poules ; M. Puchet n'étant pas armé s'empara d'un instrument aratoire avec lequel il abattit l'animal. Très bien pour nos basses-cours.

Saint-Céré

Les gens honnêtes. — De passage à St-Céré, M. Germain Pradayrol, du village de Canet près Gordes (Lot), a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme, plusieurs papiers et une plaque de vélo. M. Canet tient sa trouvaille à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Un visiteur inattendu. — Quelle ne fut pas la surprise de M. Puchet de la Pièce Longue, près notre ville, de trouver, hier matin, dans son poutiller, un énorme renard qui, ayant profité de sa nouvelle demeure, avait déjà dévoré une douzaine de poules ; M. Puchet n'étant pas armé s'empara d'un instrument aratoire avec lequel il abattit l'animal. Très bien pour nos basses-cours.

Montgesty

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès, à l'âge de 57 ans, de Mme Eloi Salgues, du village de Cascaquel. Cette mort subite a violemment impressionné notre population. Les obsèques ont eu lieu le 3 février ; malgré une violente chute de neige, une grande assistance prenait part au cortège.

Nous présentons à la famille nos bien sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Séance récréative. — Le scoutisme ne néglige rien de ce qui peut aider à la formation des jeunes et, bien que cela semble paradoxal et enfantin, le théâtre et les chants ont leur valeur éducative. Le jeu dramatique développe en effet le caractère en imposant la discipline, la maîtrise de soi, de ses réflexes ; il cultive l'esprit d'initiative, la « débrouillardise » en assignant le scout à faire lui-même ses accessoires, ses masques.

Mercredi 12 février les Scouts de France donneront une démonstration de cet « art scout » dont la valeur s'est déjà hautement affirmée.

Au moment où la France entière, derrière le Maréchal, met son espoir dans la jeunesse, nous espérons qu'un public nombreux assistera à cette séance qui promet un spectacle varié de bonne humeur et de franche gaieté.

Audience correctionnelle. — M. J.-P. de Biars, a volé une bicyclette. Quatre mois de prison avec sursis.

Affaire d'affichage et de déplacement de prix remise à la prochaine audience.

Le prévenu F. A. d'Aynac, a volé du bois. Un cycliste Labrunie, est allé heurter un attelage conduit par Landes, de Leymes et son fils. Pas d'éclairage. 50 francs d'amende.

Pour désaccord familial et blessures, l'affaire est remise à quinzaine.

Une boulangère de Laval-de-Cère a vendu du pain frais. 16 francs d'amende avec sursis. Défenseur : M^e Faugères.

Lassalle René, de Cambes, circule sans permis. 16 francs d'amende avec sursis. Défenseur : M^e Delmas.

J. L., boulanger de Lacapelle-Marival, pour vente illégale et hausse, reçoit une amende de 50 francs et deux de 16 fr. Défenseur : M^e Faugères.

Une querelle de voisinage avec blessures. La dame Esther Laperque, du bourg, est condamnée à 50 fr. d'amende. Défenseur : M^e Delmas.

Lait mouillé à 10/15 0/0. Il a été fourni par les voisins de l'inculpé qui en fait la vente. 50 francs d'amende. Défenseur : M^e Faugères.

Lait mouillé à 30 0/0. La dame Longue, de Figeac, un mois de prison, 100 francs d'amende, affichage à la mairie, sa publication au journal.

Pour ventes illégales : Salvy-Dellunrix, pâtisseries à Lacapelle-Marival, 50 francs d'amende et 15 jours de fermeture à P. Granglé, de Marcelliac, pour vente illégale d'œufs.

16 fr. d'amende à Ser Eloi, de Prendegans, pour circulation sans permis.

Pour chasse en temps prohibé, 100 fr. d'amende avec sursis à Amadiou de St-Cirgues, et confiscation du fusil.

16 francs d'amende à une hôtelière de Figeac.

Marcelliac

Nécrologie. — Lundi 3 février, malgré la neige et le froid très vif, un long cortège accompagnait à sa dernière demeure M. Frédéric Rouguyrolles, décédé presque subitement à l'âge de 65 ans. Le défunt habitait le hameau de Cazal, commune de Marcelliac. Il appartenait à la race probe des travailleurs des champs et sa réputation était celle de l'homme honnête et serviable. Il meurt sans avoir revu son fils prisonnier en Allemagne.

Nous nous inclinons devant la douleur de sa veuve et de ses deux filles : Mlle Maria Rouguyrolles et Mme Berthe Doucet. Que son frère, également, M. Adolphe Rouguyrolles, trouve ici l'expression de nos regrets.

Saint-Céré

Les gens honnêtes. — De passage à St-Céré, M. Germain Pradayrol, du village de Canet près Gordes (Lot), a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme, plusieurs papiers et une plaque de vélo. M. Canet tient sa trouvaille à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Un visiteur inattendu. — Quelle ne fut pas la surprise de M. Puchet de la Pièce Longue, près notre ville, de trouver, hier matin, dans son poutiller, un énorme renard qui, ayant profité de sa nouvelle demeure, avait déjà dévoré une douzaine de poules ; M. Puchet n'étant pas armé s'empara d'un instrument aratoire avec lequel il abattit l'animal. Très bien pour nos basses-cours.

Pour nos pauvres. — Un réfugié qui logeait à l'Hôtel de Paris, et qui a voulu conserver l'anonymat, a remis à M. Bizat, propriétaire de l'hôtel, la somme de cinq cents francs pour les pauvres de la commune, en signe de satisfaction de son séjour dans notre ville ; M. Bizat s'est empressé de remettre cette somme à la mairie.

Merci au généreux donateur au nom des pauvres gens.

Football Association. — Dimanche dernier a eu lieu sur le terrain des Tuilleries, devant un public peu habitué au ballon rond, la rencontre opposant les « Aiglons Martelais » aux « Jeunes Viscontins ».

Mauvais début pour notre équipe qui se voit marquer un but sur pénalty. Mais elle se ressaisit bien vite et domine jusqu'à la fin du match pour terminer sur le score de 6 à 1.

Signalons la belle partie des demis St-Céréens et l'arbitrage impartial de M. Raymond Faure.

Football Rugby. — Dimanche 26 janvier, P.U.S.S.-C., en déplacement à Villefranche, en coupe d'Auvergne, a battu le Stade Villefrancois par 3 à 0.

Le score n'indique pas la physionomie de la partie dans toutes ses lignes. L'U.S.S.-C. se montra nettement supérieur ; nous rappelons à notre public sportif que cette quatrième victoire de l'U.S. en coupe d'Auvergne classe St-Céré 4^{ème} de la Compétition.

Une femme bien gardée

Elle n'a rien à craindre de ses deux grandes ennemies : la maladie et la vieillesse, car elle prend à chaque saison des Gouttes Floride. Ce médicament, qui agit à la fois sur le sang, le cœur et les vaisseaux, est merveilleux contre tous maux féminins. Les Gouttes Floride suppriment les troubles dus à une mauvaise circulation. Elles régularisent les époques, suppriment vertiges, migraines, bourdonnements d'oreilles, vapeurs, nervosité ; combattent varices et hémorroïdes, évitent l'hypertension et l'artériosclérose. Les Gouttes Floride embellissent la femme et prolongent sa jeunesse. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

A l'Assemblée départementale. — M. le Docteur Cambornac, maire de Salviac et vice-président du Conseil général du Lot, vient d'être nommé membre de l'Assemblée départementale, organisme composé de sept membres, qui est substitué au Conseil général.

Ce choix est des plus heureux et était attendu : cette désignation confirme les éminents services rendus au monde agricole par le Docteur Cambornac, surtout en sa qualité de président de la Sous-Fédération des planteurs de tabac Paragay de l'arrondissement de Gourdon.

Nous présentons à M. le Docteur Cambornac, notre concitoyen, nos bien sincères félicitations.

Secours mutuels. — Dans sa dernière réunion, la Société de Secours Mutuels La St-Jacques, de Salviac, a renouvelé son bureau de la manière suivante :

Président : M. Vargues Gabriel, remplaçant M. Victor Mompant, décédé. Vice-Président : M. Véry Louis. Secrétaire : M. Courbès Louis. Trésorier : M. Brouqui Louis. Membres administrateurs : MM. Delmas Clovis, Iragne Antoine, Poulange Elie.

Une place a été judicieusement réservée pour les prisonniers de guerre.

PETITES ANNONCES

ON CHERCHE local pouvant convenir à garagiste. Faire offres bureau du Journal.

REPRESENTANTS actifs demandés pour vente succédané du savon sans tickets. Bonne remise. Etablissements MORANCHIO frères, Salon-de-Provence.

COMPTABILITÉ par expert-tribunaux, toutes opérations. Mise à jour. Bilans, etc... Conditions modérées. Ecrire au Journal N° 33.187.

CHERCHE appartement ou maison vide comprenant salon, salle à manger, 2 chambres, cuisine. Confort et garage si possible. DAVID, 56, rue Emile-Zola, Cahors.

ON DEMANDE pour bonne propriété, libre de suite, famille métayer, 3 ou 4 personnes pouvant travailler, très sérieux. Prendre adresse au Bureau du Journal. (33.200).

PERDU montre br. or dame, 22 janv., Cahors ou train Cahors-Brives. Récompense. Mme Bach, Catus (Lot). (33.203).

DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

VENTE PAR ADJUDICATION AUX ENCHÈRES VERBALES

à la Direction des Domaines de Cahors 3, rue Victor-Hugo

le mercredi 12 février 1941 à 13 heures 30

d'un tracteur « Lanz » routier 35 C.V. sur pneumatiques, stationné au parc automobile de Gréalou et de 2 remorques stationnées au parc de Gréalou ;

de 2 camions, 1 camionnette et 2 voitures touristes, usagés, stationnés à Aynac ;

de 4 remorques stationnées au parc automobile de Gramat ;

de 5 remorques stationnées au parc automobile de Castelnaud-Montriat ;

d'une motocyclette « Terrot » stationnée à la gendarmerie d'Assier ;

d'une motocyclette « Terrot » stationnée à la gendarmerie de Figeac ;

d'une voiture tourisme « Citroën », légèrè 11 C.V., stationnée à la gendarmerie de Figeac ;

d'un camion « Citroën », carrosserie bétailière, stationné route nationale de Martel à Gramat, lieu dit « Dory » ;

d'un camion « Renault », plateau nu, stationné route de Baladou au Pigeon, lieu dit « Lalande » ;

d'un camion « Latil », stationné à côté de la gare du Pigeon ;

d'un camion « Renault », 5 tonnes, cabine avancée, stationné dans la commune de Frayssinet-le-Gourdonnais, sur le communal ;

d'une touriste « Renault », torpédo, type K Z I, stationnée chez M. Goubleau, garagiste à Frayssinet-le-Gourdonnais ;

d'un camion « Latil », benne, stationnée dans la commune de Frayssinet-le-Gourdonnais, route nationale n° 20, point kilométrique 52,300, lieu dit Pont de Rhodes ;

d'une motocyclette « Terrot » stationnée à la gendarmerie de Cazals ;

d'une motocyclette « Dollar » stationnée à la gendarmerie de Cazals ;

d'un camion « Citroën », stationné à Frayssinet-le-Gélat ;

d'un camion « Saurer », 5 tonnes, avec 7 pneus neufs, stationné dans un jardin, à 100 mètres de Frayssinet-le-Gélat ;

d'une motocyclette « Peugeot », 5 C.V., type P. 517, stationnée chez M. Cousy, dans sa propriété à « Les Fagettes », commune de Frayssinet-le-Gélat ;

d'un tracteur « Somua » à chenilles, stationné lieu dit « La Jasse », commune de Frayssinet-le-Gélat ;

d'une camionnette « Citroën », type V, n° 170.575, série B (avec pièces détachées de motocyclettes), stationnée chez M. Bergon, garagiste à Saurat ;

d'un camion « Packard » sur pneus, 4 tonnes 6, plateau à ridelles bois, mécanisme benne moteur, stationné à Mirandol, chez M. de Valon, commune d'Albas ;

d'une fourragère d'artillerie, hippomobile, stationnée sur la place de Lucez ;

d'une motocyclette « Monet-Goyon », en bon état, stationnée à la gendarmerie de Lalbenque ;

d'une camionnette « Citroën », type C. 4 G., stationnée dans la commune de Fontanes, lieu dit Saint-Cévent.

Ainsi que de nombreux véhicules abandonnés (camions, camionnettes, motocyclettes, etc.).

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction des Domaines de Cahors, 3, rue Victor-Hugo (Tél. 227) et aux bureaux des Domaines de Cahors, Cahors, Figeac, Gourdon.

COMMUNE DE SAINT-DENIS-CATUS CHEMINS RURAUX

Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural de Aigueperres à Latage

Extrait de l'arrêté du 22 janvier 1941 ordonnant l'enquête

Article 1^{er}. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de St-Denis-Catus restèrent déposés pendant dix jours, du 4 février 1941 au 13 février 1941, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.